Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2023
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Décision

concernant l'adaptation des contingents de surfaces d'assolement (SDA) des cantons de Berne et de Fribourg suite au changement d'appartenance cantonale du territoire de l'ancienne commune de Clavaleyres

du 10 mars 2023

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC),

vu l'art. 21, al. 4, en relation avec l'art. 17, al. 4, de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT)[1],

arrête:

1. En raison du changement d'appartenance cantonale du territoire de l'ancienne commune de Clavaleyres, les contingents de surfaces d'assolement (valeurs nettes) des cantons de Berne et de Fribourg, définies dans l'arrêté du Conseil fédéral du 8 mai 2020 concernant le plan sectoriel des surfaces d'assolement: détermination de la surface totale minimale d'assolement et de sa répartition entre les cantons[2], sont modifiées comme suit:

(Canton)	(SDA en ha)
Berne	82 125
Fribourg	35 875

2. La présente décision est communiquée aux gouvernements des cantons de Berne et de Fribourg.
3. Elle est publiée dans la Feuille fédérale.

10 mars 2023

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication:

Albert Rösti

1 RS **700.1**
2 FF **2020** 5615